

# Le combat des orphelins des « malgré-nous »



Séance d'instruction pour des « malgré-nous » alsaciens, mobilisés dans la Wehrmacht en 1943. RUE DES ARCHIVES/TALLANDIER



Yolande Baldewek

Soixante-quinze ans après la fin de la Seconde Guerre mondiale, les descendants d'Alsaciens et de Mosellans incorporés de force dans la Wehrmacht et tués au front veulent obtenir de l'Allemagne la reconnaissance d'un « crime contre l'humanité ». Un pan ignoré de l'histoire européenne.

Les 127 500 Alsaciens et Mosellans, nés entre 1908 et 1929, incorporés de force dans la Wehrmacht durant la Seconde Guerre mondiale, ont-ils été victimes d'un « crime contre l'humanité » ? Alors que les anciens « malgré-nous » sont de moins en moins nombreux, trente orphelins de pères incorporés de force ont porté plainte contre l'Allemagne, auprès de procureurs de l'est de la France. Entendus par les enquêteurs, ils ont retracé les itinéraires de leurs parents, déclarés morts ou disparus sous uniforme allemand, comme quelque 30 400 Alsaciens et Mosellans. Autant de destins ignorés en Allemagne et méconnus en France, jusqu'au discours de Nicolas Sarkozy, le 8 mai 2010 à Colmar, reconnaissant que « les incorporés de force n'étaient pas des traîtres » et que « Vichy a trahi la France... »

Au lendemain de 1945, comme en 1918, « les Alsaciens et Mosellans avaient vécu des expériences qui n'ont pas été partagées par le reste de la communauté nationale », rappelle Jean-Noël Grandhomme, professeur d'histoire à l'université de Lorraine. Rien à voir avec l'Occupation vécue par les autres Français. Après l'armistice de 1940, malgré les protestations du général français Charles Huntziger, Hitler a annexé « de fait » l'Alsace et la Moselle. Il y est interdit de parler français, les noms sont germanisés, une administration nazie est installée et la population est mise au pas, avec la menace, pour les récalcitrants, d'être envoyés au camp de sûreté de Schirmeck ou au fort de Queuleu, près de Metz. Certains, essentiellement des jeunes, s'échappent clandestinement vers la France. 40 000 hommes manqueront à l'appel de la Wehrmacht... Alors que la guerre fait rage sur le front de l'Est, les décrets des 25 et 29 août 1942 imposent l'incorporation dans la Wehrmacht, sous contrainte, aux « Alsaciens et Mosellans de race germanique ». La nationalité allemande leur est octroyée, lorsqu'ils endossent l'uniforme nazi. Un semblant de légitimation.

## Sur le front russe à l'Est

« Proportionnellement, l'Alsace et la Moselle ont connu entre 1939 et 1945 un taux de pertes militaires six fois et demie plus important que les autres départements français », indique l'historien Jean-Noël Grandhomme. Ainsi de « six cousins du canal de la Marne au Rhin », broyés par la machine de guerre nazie. Quatre ont été portés disparus. André Michel est tombé en juillet 1943, lors de la bataille de Kourks, opposant la Wehrmacht - qui y laissa un demi-million d'hommes - aux forces soviétiques. Il avait 21 ans. De dix ans son aîné, son frère Émile est enrôlé le 12 novembre 1944. Onze jours avant la libération de Strasbourg. « Le nazillon du coin venait menacer mon grand-père dans son bistrot à Schiltigheim. Ma mère étant enceinte, mon père craignait des représailles s'il se cachait », explique Gérard Michel, président des Orphelins de pères « malgré-nous » d'Alsace-Moselle (OPMAM). Envoyé sur le front russe, Émile se rend à l'Armée rouge. Il est interné dans un camp polonais à Przemysl où il meurt de maladie et d'épuisement en juin 1945, partageant le sort de 12 000 Alsaciens et Mosellans, prisonniers de Staline. Son fils finira par découvrir sur internet la fosse commune où il est enseveli. Avec cette seule inscription : « Aux soldats allemands. »

« Lorsque j'ai découvert que la République fédérale verse une rente mensuelle de 350 euros à d'anciens engagés français (ils sont encore 54, NDLR), mon sang n'a fait qu'un tour. Et on ose prétendre que, nous, les orphelins ne serions pas concernés ? » fustige Gérard Michel, qui n'a de cesse de rassembler des documents à charge. Officiellement, le chapitre financier est clos. L'Allemagne a versé 250 millions de dommages et intérêts en 1982 pour indemniser les anciens « malgré-nous » pour le préjudice subi, obtenant en contrepartie la restitution de la forêt du Mundat, près de Wissembourg. L'accord aboutit à la création de la Fondation Entente franco-allemande (Fefa), dissoute cet automne, qui avait versé 1 400 € à 86 555 incorporés de force dans la Wehrmacht ou à leurs ayants droit, puis 800 € aux « malgré-elles », vingt-cinq ans plus tard, grâce à la ténacité du secrétaire d'État de l'époque, Jean-Marie Bockel. « Giscard et Schmidt voulaient régler ce contentieux. Je ne pensais pas que quarante ans après, on en reparlerait », soupire, agacé, l'ancien ministre et négociateur français, Daniel Hoeffel. La France a alors renoncé à toute demande future...

« L'indemnisation n'a pas concerné les orphelins, alors que les orphelins des soldats allemands touchent une rente », rétorque Gérard Michel, en soulignant la question de la nationalité. « Les rescapés sont redevenus français après avoir traversé le Rhin. Mais qu'en est-il de ceux qui sont morts sous uniforme allemand ? Étaient-ils allemands ou français ? » interroge-t-il. Son association a mandaté un avocat de Nuremberg pour lancer des poursuites devant le tribunal de Ludwigsburg, chargé d'enquêter sur les crimes nazis. M<sup>e</sup> Andreas Scheulen a déjà obtenu l'indemnisation pour les hommes et les femmes stérilisés de force. Pour autant, la Nancéenne Renée Baudot, qui a entamé une démarche il y a trois ans, s'agace de la lenteur de la procédure. Et du mur de silence auquel elle se heurte. « Je ne veux pas d'argent, assure cette femme déterminée. Je mène un combat pour l'honneur. » Pour l'honneur d'Armand Gangloff, son oncle mort le 30 juin 1944, quelque part dans les marécages au sud de Minsk, en Biélorussie. Sans même de sépulture. « Armand était parti avec cinq copains de Sarreguemines, aucun n'est revenu. Après cette terrible bataille, leur régiment a été dissous », explique-t-elle, en glissant : « Mon père a souffert de son absence toute sa vie et j'en ai souffert... »

Interpellé par M<sup>e</sup> Scheulen en 2016, puis à nouveau en 2017, le Bureau des affaires étrangères dément qu'il y ait eu violation de la Convention de La Haye. « Armand Gangloff n'était pas forcé de prendre part aux actions de guerre du III<sup>e</sup> Reich contre la France », croit savoir le représentant de Berlin. Si le maréchal Keitel avait interdit l'envoi de recrues alsaciennes, jugées « politiquement pas sûres », dans les territoires de l'Ouest, nécessité a fait loi. Dans son livre *Des prêtres alsaciens, incorporés de force* (Éditions du Signe), paru en novembre, le chanoine Sifferlen - un des derniers « malgré-nous » encore en vie - fait état, entre autres, des pérégrinations du fantassin Pierre Obrecht. Envoyé en Normandie à partir d'août 1943, le séminariste se retrouve ensuite dans le sud de la France, avant le retour vers la Sarthe où il est fait prisonnier le 10 août 1944 par la 2<sup>e</sup> DB. À plusieurs

reprises, il rencontre d'autres Alsaciens, y compris dans le camp de prisonniers tenus par les Américains. Joseph Sifferlen, lui, s'est retrouvé sous uniforme allemand en Lorraine, comme auxiliaire de la Luftwaffe, avant de s'évader avec un ami. Sans même parler des 13 incorporés de force de la division de Waffen SS « Das Reich », présents à Oradour, jugés à Bordeaux en l'absence des ordonnateurs du massacre, avant d'être amnistiés.

## Une reconnaissance historique de l'incorporation de force

Pour l'historien du droit Jean-Laurent Vonau, auteur de plusieurs ouvrages sur l'annexion de l'Alsace-Moselle, il y a bien eu « un crime contre l'humanité et non pas un crime de guerre, qui est un acte isolé ». « L'incorporation de 130 000 hommes, soit l'équivalent de 13 divisions allemandes, a découlé d'une politique d'État, sur une période longue de 1942 à 1945, et a été fondée sur un critère d'appartenance raciale », soutient-il, en précisant que « chaque soldat a dû certifier qu'il n'avait pas de sang juif ». « Après la Libération, des incorporés de force avaient obtenu une carte de déporté militaire », explique - photos à l'appui - le journaliste et historien Nicolas Mengus dans son ouvrage très factuel *Les Malgré-Nous* (Éditions Ouest-France). animateur d'un site internet, il note que « ce titre de déporté militaire a été abandonné après 1950 et après le procès de Bordeaux ». « L'incorporation de force, considérée en France comme une histoire régionale, a concerné de nombreux territoires annexés par le III<sup>e</sup> Reich », constate Frédéric Stroh, docteur en histoire de l'université de Strasbourg. Il parle d'une « histoire commune, mais plurielle » concernant « au moins 500 000 étrangers » soit, en plus des Français d'Alsace et de Moselle, entre 295 000 et 750 000 Polonais, 39 000 Slováques, 9 100 Luxembourgeois et 8 000 Belges d'Eupen et de Malmédy. Ce nombre impressionnant explique-t-il la frilosité des autorités d'outre-Rhin ? « Il n'y a jamais eu de discours officiel allemand », confirme le jeune historien qui poursuit des recherches en Pologne. Plutôt qu'une plainte contre l'État allemand, Frédéric Stroh préconise « de négocier une fondation sur l'incorporation de force en Europe », financée par l'Allemagne. « Dans les différents pays, les enrôlés de force se sont positionnés, selon le contexte régional et familial dans lequel ils ont évolué. Leur comportement au front n'a pas non plus été documenté », constate-t-il, consterné par « l'autodissolution de la Fondation Entente franco-allemande qui aurait pu soutenir des recherches scientifiques ». Au fil des années, la Fefa avait fait l'objet de nombreuses polémiques sur son administration pléthorique et ses choix.

À la demande du député de Moselle, Christophe Arend (LREM), président du groupe d'amitié France-Allemagne, une délégation sera reçue, le 14 janvier, par la secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées, Geneviève Darrieussecq, pour évoquer les contentieux. Y compris le décret de 2004, instituant « une aide financière pour les orphelins de parents victimes d'actes de barbarie », qui écarte les orphelins de « malgré-nous ». Christophe Arend connaît l'incorporation de force à travers son histoire familiale. « Les nazis avaient demandé à mon grand-père Alfred : "Tu sais nager ?" Il s'est retrouvé dans la Kriegsmarine. Il n'en a jamais parlé... » se souvient l'élu, à propos de cet aïeul décédé en 2004. « Il faut une reconnaissance historique de l'incorporation de force, que l'Allemagne reconnaisse son rôle, qu'on rappelle que la grande majorité des Alsaciens et Mosellans n'étaient pas des volontaires », plaide le parlementaire de Forbach. Un dossier pour un prochain sommet entre Emmanuel Macron et Angela Merkel ? À moins que le Parlement européen ne s'en saisisse... ■

« L'Alsace et la Moselle ont connu entre 1939 et 1945 un taux de pertes militaires six fois et demie plus important que les autres départements français »

JEAN-NOËL GRANDHOMME, HISTORIEN